

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 9 MAI 2017

Date de convocation 4 mai 2017

Nombre de Membres en exercice : 24

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 18

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai à 15h, les membres du Bureau du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du quatre mai 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Marie-Christine BIGNON, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérard GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Jean PIRET, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Arnaud DURIX donne pouvoir à Mme Marie-Christine BIGNON

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Gérard GORDAT

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Georges BORDAT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Arnaud DURIX, M. Daniel LAROCHE, M. Paul LORTON, M. Dominique LOTTE, ,

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la Promotion du territoire et du terroir à l'occasion du lancement du Guide du Routard du Pays Charolais Brionnais

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2017_32

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour accompagner les actions de **Promotion du territoire et du terroir à l'occasion du lancement du Guide du Routard du Pays Charolais Brionnais**, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC : 5 566€

Recettes : 5 566€

Conseil Départemental : 3 000€

Autofinancement : 2 566€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Fait à Paray le Monial, le 10 mai 2017

Le Président,



Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/05/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/05/2017